

# Surveillants H/F

Ref : 2023-1282109

|                             |   |  |
|-----------------------------|---|--|
| <b>Fonction publique</b>    | <b>Employeur</b>                                | <b>Localisation</b>                        |
| Fonction publique de l'État | Institut National des Jeunes<br>Aveugles (INJA) | 56 Boulevard des Invalides,<br>75007 Paris |

**Domaine :** Enseignement et formation

**Date limite de candidature :** 15/08/2023

|   |                          |                             |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| <b>Nature de l'emploi</b>   | <b>Nature du contrat</b> | <b>Expérience souhaitée</b> |
| Emploi ouvert uniquement aux contractuels   | CDD d'1 an               | Non renseigné               |
| <b>Rémunération</b><br><small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> | <b>Catégorie</b>         | <b>Management</b>           |
| Non renseigné   | Catégorie C<br>(employé) | Non                         |
|   |                          | <b>Télétravail possible</b> |
|   |                          | Non                         |

## Vos missions en quelques mots

Les surveillants ont pour mission de renforcer l'équipe éducative auprès des jeunes.

Avec l'aide et le soutien des éducateurs, les surveillants :

- interviennent auprès des jeunes individuellement ou en groupe
- assurent la surveillance des études, des repas et des lieux d'internat
- sont présents dans les différents actes de la vie quotidienne – lever, repas, coucher, toilette, habillement,... compte tenu des difficultés des jeunes accueillis
- participent à la vie de l'établissement et veillent à faire respecter le règlement de fonctionnement de l'INJA, selon les modalités du contrat signé par le jeune, sa famille, l'éducateur référent et le Responsable éducatif
- travaillent en constante coopération avec l'éducateur et le groupe de référence désigné
- établissent avec les jeunes des relations d'aide ;
- proposent et participent aux ateliers et activités socio-éducatives en lien avec les éducateurs

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/09/2023

## **Métier de référence**

Accompagnante / Accompagnant d'élèves en situation de handicap

## **Qui sommes nous ?**

L'INJA est un établissement national à caractère médicosocial sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé, qui accueille et accompagne les enfants et adolescents présentant une déficience visuelle, de la naissance à la terminale.

L'institut leur propose une prise en charge globale : rééducation, acquisition de l'autonomie, formation et adaptation aux moyens spécifiques de compensation du handicap, l'acquisition de connaissances scolaires.

Il propose également une formation professionnelle (accord facture).

L'INJA accueille également les enfants de 0 à 6 ans qui sont suivis par le service d'aide aux familles.

L'INJA dispose d'un service de demi-pension et d'un internat.

L'offre de service de l'INJA vise à permettre aux jeunes d'acquérir les moyens de leur autonomie par la maîtrise des outils de compensation du handicap, le suivi médicosocial, l'acquisition de connaissances scolaires et une formation professionnelle (notamment formation d'accordeur de pianos) afin de réaliser leur intégration sociale et professionnelle.  
Service éducatif 1er cycle et 2d cycle

référents

## Profil recherché

Capacité à travailler en équipe

Connaissance de la déficience visuelle et du handicap

Sens de la relation et du travail multidisciplinaire

Aptitude à communiquer

Capacité d'organisation

Discrétion professionnelle

Réactivité

## Éléments de candidature

### Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

### Personne à contacter

Madame Mara TOURNIER, service éducatif, responsable du 2d cycle, 01 44 49 35 21 –  
mtournier@inja.fr

## À propos de l'offre

### Informations complémentaires

Formation à la sécurité prévue

### Conditions particulières d'exercice

Spécificités du poste :

- Horaires de soirée (et de nuit pour les surveillants de nuit)
- 10 dimanches par an de 19h30 à 8h le lendemain
- Contrat à durée déterminée du 01/09/N au 31/08/N+1, vacances scolaires rémunérées
- Emploi à temps incomplet (1 020 heures / an)
- Rémunération mensuelle calculée sur la base du taux horaire SMIC et lissée à 85 heures / mois sur 12 mois